



## Formalités de police : Irlande

- **Pour les personnes de nationalité française :**

Chaque pèlerin doit se munir **d'une pièce d'identité, passeport ou carte d'identité en cours de validité.**

**Attention : information du Quai d'Orsay pour les personnes majeurs voyageant avec une carte d'identité émise entre le 01er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 :**

Les cartes nationales d'identité délivrées à des majeurs entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 seront encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au verso, mais aucune modification matérielle de la carte plastifiée n'en attestera.

En conséquence, de façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à celle d'une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

Si vous voyagez uniquement avec votre carte nationale d'identité, vous pouvez télécharger et imprimer une notice multilingue expliquant ces nouvelles règles à l'adresse suivante : <https://media.interieur.gouv.fr/interieur/cni-15ans/document-a-telecharger-eire.pdf>

- **Pour les personnes de nationalité étrangère :**

Merci d'avertir notre agence de toute inscription de personne de nationalité étrangère, et cela, dès l'inscription !

Les demandes de visa peuvent en effet exiger un certain temps (parfois plusieurs mois ou semaines) ! Dès que nous serons alertés, nous vérifierons avec les autorités compétentes (Consulat, Ambassade, etc..) quelles sont les démarches à effectuer.

A noter : c'est au voyageur concerné d'effectuer lui-même les démarches de demande de visa auprès du Consulat concerné. Notre agence n'est pas autorisée à se substituer au demandeur de visa, en aucun cas.